



Bourses de collège information importante: dématérialisation des demandes pour 2019-2020.

publié le 04/09/2019 - mis à jour le 07/09/2019

Pour la demande de bourses de collège 2019-20, comme depuis 2 ans la demande sera dématérialisée, il vous faut donc posséder une adresse électronique (mail).

Vous trouverez ci-dessous l'affiche explicative.

 19_20_rc_bourses_college_en_ligne_flyer_a4_complete (PDF de 384 ko)

L'application "Bourse de collège" permettra au représentant légal de :

- ▶ **faire sa demande de bourse** pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège via internet
- ▶ **fournir directement les données fiscales** nécessaires à l'instruction de la demande **sans joindre de pièces justificatives**
- ▶ **fournir des précisions sur sa situation** pour que la demande soit complète,
- ▶ **mettre à jour la fiche de renseignements administrative**, pour l'élève et lui-même,
- ▶ **connaître dès le dépôt de la demande le montant de la bourse** qu'il est susceptible de toucher,
- ▶ **suivre l'avancement** de son dossier.

Les identifiants de votre compte éducation nationale ont été envoyés par nos soins sur votre adresse électronique (mail) en septembre 2017, puis le sont à chaque rentrée de septembre pour les nouveaux élèves .

Pour les parents qui n'ont pas d'adresse mail : un document qui comporte les identifiants de votre compte éducation nationale est remis à votre enfant dans les jours qui suivent la rentrée, n'oubliez pas de le lui demander.

Date de demandes : **du 2 septembre 2019 au 17 octobre 2019** (le 17 octobre à minuit, le site national sera fermé)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.